

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers : 19
Présents : 18
Votants : 19

L'an deux mil quatorze le dix-sept avril, à vingt heures trente, le conseil municipal de TREFFLEAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LE JALLE, Maire

PRESENTS : Patrick HOUTEKIER, Marjorie BLAINEAU, Gwénaél LE FLOCH, Bénédicte BARRE VILLENEUVE, Blaise MAYANGA, Michel LOUESSARD, Jean-François BRETON, Maryvonne DOS SANTOS, Maryannick PELERIN, Nadine MIGNOT, Frédéric HOCHARD, Sébastien MOULIN, Virginie BOUETTE, Fabrice ROSOLI, Anne-Catherine DESJARDINS, Didier LE DERFF, Céline LEFEBVRE

ABSENT EXCUSE : Madame Emilie MACE a donné pouvoir à Madame Marjorie BLAINEAU

Convocation du 10 avril 2014

Secrétaire de Séance : Monsieur Gwénaél LE FLOCH

Information de Monsieur le Maire :

Avant de passer à l'ordre du jour, je vous informe que je viens de recevoir un courrier du préfet demandant de procéder à une nouvelle élection des membres du CCAS.

La préfecture demande que chacune des listes représentées au conseil municipal ait au moins un représentant.

Êtes-vous d'accord pour que nous traitions ce dossier ce soir après l'ordre du jour?

Le conseil municipal émet un avis favorable par 19 voix pour.

Approbation du conseil municipal du 29 mars 2014

Election des membres de la commission d'appel d'offres : 3 titulaires – 3 suppléants

Monsieur le Maire informe la commission municipale que la constitution d'une commission d'appel d'offres est obligatoire dès lors que la collectivité passe des marchés d'un montant supérieur à 5.186 000 € HT .

Sachant que la commune n'a pas de marché supérieur à ce seuil, il n'y a pas d'obligation de créer cette commission qui ne se réunira jamais.

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de ne pas créer de commission d'appel d'offres, sachant que si cela était nécessaire, elle pourra toujours le faire le moment venu.

Délégation adjoints

Suite à l'élection de cinq adjoints, je vous informe que j'ai donné délégation à :

Mr HOUTEKIER pour Finances et Développement économique

Mme BLAINEAU pour Vie scolaire – Enfance- Jeunesse – Culture – Communication

Mr LE FLOCH pour Travaux voirie et bâtiments – urbanisme – environnement et cadre de vie

Mme BARRE-VILLENEUVE pour Vie sociale. Aînés et lien intergénérationnel

Mr MAYANGA pour Vie associative – sports- loisirs

Et délégation à un conseiller municipal : Monsieur Michel LOUESSARD, conseiller municipal est délégué à la communication. A sa demande, il ne percevra pas d'indemnités.

Mise en place des commissions municipales

Monsieur le Maire propose la mise en place de 9 commissions. Il rappelle que **le Maire est président de droit de toutes les commissions**. En cas d'empêchement du maire, ces commissions seront convoquées et réunies sous la présidence du vice-président désigné par la commission.

Le conseil municipal, après délibération, par un vote à main levée 19 voix pour
- fixe à 9 le nombre de commissions municipales composées comme ci-dessous :

		Finances- Développement économique	voirie et bâtiments Travaux	spécifiques Marchés	Urbanisme-Environnement - cadre de vie	Vie scolaire	Enfance-jeunesse	Culture - Communication	Vie associative- sports- loisirs	Vie sociale-Aînés - lien intergénérationnel
LE JALLE	Claude	PRESIDENT								
HOUTEKIER	Patrick	X	X							
BLAINEAU	Marjorie	X		X		X	X	X		
LE FLOCH	Gwénaël	X	X	X	X					
BARRE-VILLENEUVE	Bénédicte	X				X	X	X	X	X
MAYANGA	Blaise	X			X	X	X		X	
LOUESSARD	Michel	X		X				X		X
BRETON	Jean-François	X	X		X		X	X		
DOS-SANTOS	Maryvonne									
PELERIN	Maryannick		X	X					X	X
MIGNOT	Nadine	X	X	X	X	X		X	X	X
HOCHARD	Frédéric	X	X	X	X	X	X	X	X	X
MOULIN	Sébastien		X		X				X	
BOUETTE	Virginie			X		X	X			X
MACE	Emilie				X	X	X	X	X	
ROSOLI	Fabrice			X	X			X	X	
DESJARDINS	Anne-Catherine					X	X			X
LE DERFF	Didier	X	X	X	X					
LEFEBVRE	Céline					X	X	X	X	X

A l'issue de la constitution des commissions, le maire précise que certaines commissions, comme la commission « vie associative/sports et loisirs » ainsi que la commission « vie sociale-aînés et lien intergénérationnel » seront ouvertes à des non élus. Les listes pourront donc lui faire parvenir une liste de trois personnes intéressées par la vie locale et ensuite il choisira 1 personne de chacune de ces listes.

- Désignations des délégués aux instances intercommunales

Monsieur le Maire invite l'assemblée municipale à élire ses délégués au sein des différentes instances intercommunales.

	Titulaire	Suppléant
Association Néo Emplois	BARRÉ VILLENEUVE Bénédicte	LEFEBVRE Céline
Association Intercommunale RIPAM	BARRÉ VILLENEUVE Bénédicte	DESJARDINS Anne- Catherine
Lieu d'Accueil enfants Parents -LAEP	BARRÉ VILLENEUVE Bénédicte	LEFEBVRE Céline
ALSH Intercommunal Treffléan – Sulniac	BLAINEAU Marjorie	LEFEBVRE Céline
Référent Sécurité Routière	MAYANGA Blaise	ROSOLI Fabrice
Comité national de l'action sociale- CNAS	BARRÉ VILLENEUVE Bénédicte	-----
Mission Locale du Pays de Vannes	BARRÉ VILLENEUVE Bénédicte	LE DERFF Didier
Correspondant DEFENSE	BOUÉTTÉ Virginie	LE DERFF Didier
Fémodec	BRETON Jean-François	LE DERFF Didier

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ces délégations.

Commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 23 mai 2014.

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée – 19 voix, le conseil municipal décide, pour -que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 32 noms dans les conditions suivantes

	NOM	PRÉNOM	ADRESSE	commune
TITULAIRES				
1	LE GUEVEL	Jeanine	1,Le Trénéhué	56250 TREFFLEAN
2	LINO	Alain	2,le Petit Tréhornec	56250 TREFFLEAN
3	LE CORVEC	Nathalie	14, Allée du Jardin des Prés	56250 TREFFLEAN
4	BECAERT	Francis	3,Belano	56250 TREFFLEAN
5	GANZITTI	François	19, rue du Calvaire	56250 TREFFLEAN
6	LE CADRE	Daniel	Le Bot	56250 LA VRAIE CROIX
7	LE BOT	Maurice	1,Lanvos	56250 TREFFLEAN
8	RUAUD	Odile	30, rue Ste Apolline	56250 TREFFLEAN
9	DESJARDINS	Anne-Catherine	2, Les Jardins Dévéhat	56250 TREFFLEAN
10	LE DERFF	Didier	Le Pelven	56250 TREFFLEAN
11	BRETON	Jean-François	4, Impasse du Delan	56250 TREFFLEAN
12	CHIFFOLEAU	Hervé	Lann Guennefaut	56250 TREFFLEAN
13	LE SOURD	Hubert	5, Le Frédic	56250 TREFFLEAN
14	CONAN	Marcel	22n route du Poulderff	56250 TREFFLEAN
15	LAVENANT	Jocelyne	1, Rangogo	56250 TREFFLEAN
16	SAMSON	Régine	Kercommun	56250 TREFFLEAN
SUPLÉANTS				
1	WARTEL	Olivier	6, Cran	56250 TREFFLEAN
2	THOMAZO	René	15, rue Docteur Laënnec	56250 TREFFLEAN
3	BELLEC	Karine	12, ruelle des Ajoncs	56250 TREFFLEAN
4	CADET	Christophe	15, rue de la colline des bois	56250 TREFFLEAN
5	CELARD	Noël	5, Tréhornec	56250 TREFFLEAN
6	QUESTEL	Yannick	Laverdon	56450 THEIX
7	ROUAULT	Nicolas	6, Impasse Haroun Tazieff	56250 TREFFLEAN
8	ORJUBIN	Joseph	Trévester-15, Chemin de Trévester	56250 TREFFLEAN
9	ROSOLI	Fabrice	5, rue du Pratel	56250 TREFFLEAN
10	LEFEBVRE	Céline	5, Résidence Les Coteaux	56250 TREFFLEAN
11	PELERIN	Maryannick	24, Randrécard	56250 TREFFLEAN
12	GEMIN	Eric	4, Kerverne	56250 TREFFLEAN
13	QUATREVAUX	André	13, Tréhornec	56250 TREFFLEAN
14	LE BELZ	Anne-Marie	6,Le Cosquer	56250 TREFFLEAN
15	MALRY	Mickaël	2, Impasse Darwin	56250 TREFFLEAN
16	KERGAL	Daniel	1,Le Najo	56250 TREFFLEAN

Point sur les travaux en cours :

- Aménagement du quartier de Kerno :

Par délibération en date 25 juillet 2013, il a été décidé de réaliser les travaux d'aménagement du quartier de Kerno pour un coût HT de 395 000 € (voirie et honoraires), non compris le coût d'effacement des réseaux électricité, téléphonique éclairage public estimé à 187 000 € HT. L'ensemble est arrêté à la somme de 700 000 € TTC, sachant que la TVA, bien qu'elle doive être avancée par la commune, est récupérée deux ans après.

Le montant des subventions accordées est de 70 000 € (Conseil Général et réserve parlementaire)

- Lotissement Ste Apolline 4 :

Ce lotissement comprend 3 lots. Les travaux devraient s'achever vers la fin mai. Le coût de l'opération sera communiqué lors du prochain conseil.

- **Chapelle de Cran** : Les travaux avancent normalement.

Local pizzéria :

A la demande de Mr Le Derff, il est donné quelques informations concernant le local en cours de travaux sommaire pour l'aménagement et l'installation d'un pizziollo. La porte sera posée fin mai ; la plomberie et l'électricité sont en cours.

Le locataire devrait s'installer fin juin – début juillet.

Voie d'accès au lotissement Les Côteaux

Le Maire explique à l'assemblée qu'un litige existe entre le géomètre et le lotisseur – Mme Guillo-. En conséquence, une expertise est prévue le 21 mai prochain. Dans l'attente et du fait de la dangerosité de la voie, le maire informe qu'il va prendre un arrêté municipal interdisant l'accès à cette résidence par la Départementale. Les colotis en seront informés et accèderont par la rue du Delan.

Désignation des membres du CCAS et élection

Le Maire rappelle la délibération en date du 29 mars dernier au cours de laquelle a été fixé le nombre de membres constituant le Centre Communal d'Action Sociale et leurs élections. Il informe l'assemblée municipale qu'il a reçu un courrier de la Préfecture concernant la délibération du 29 mars 2014 sur la représentation des membres du conseil au CCAS. Compte tenu du fait que chaque liste n'ait pas au moins un représentant selon le calcul du scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, il est nécessaire de délibérer à nouveau sur ce sujet.

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de fixer à 7 le nombre de représentants du conseil municipal au CCAS.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration, à main levée, la liste des candidats étant représentative de la représentation au sein du Conseil, à savoir :

- Liste : Vivre ensemble à Treffléan – Bénédicte Barre Villeneuve – Emilie MACE – Nadine MIGNOT – Maryannick PELERIN – Michel LOUESSARD
- Liste : Unis pour agir : Anne-Catherine DESJARDINS
- Liste Ensemble pour innover – Céline LEFEBVRE

Ont été proclamés, membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, par 19 voix pour :

- Madame Bénédicte BARRÉ-VILLENEUVE
- Madame Emilie MACÉ
- Madame Nadine MIGNOT
- Madame Maryannick PELERIN
- Monsieur Michel LOUESSARD
- Madame Anne-Catherine DESJARDINS
- Madame Céline LEFEBVRE

Questions diverses

- **Vannes Agglo :** Le Maire informe que le conseil communautaire est désormais composé de 63 membres. Quatre commissions ont été créées dans lesquelles Treffléan sera représenté ainsi :

- - Aménagement du territoire : C. LE JALLÉ
- - Attractivité du territoire : P. HOUTEKIER
- - Vie sociale : C. LE JALLÉ
- - Vie institutionnelle : P. HOUTEKIER

Il est précisé que les élus qui souhaitent interroger Vannes Agglo doivent passer par les délégués qui s'engagent à restituer au conseil municipal les décisions de Vannes Agglo.

- Convocations des conseils municipaux et commissions : Monsieur le Maire propose que les convocations de conseil municipal et les invitations aux réunions de commissions puissent être envoyées par mail. Dans ce cas, il est nécessaire d'avoir l'autorisation écrite de chaque élu. Un document leur est remis dans ce sens.

Tour de table :

Mme Desjardins signale l'insécurité et de l'incivilité aux abords de l'abri bus du bourg.

- Réception Résidence Le Dévéhat : Mercredi 23 avril à 11 h.

- Réunion d'information à l'attention des élus : 15 mai 2014 à 18 h-

- Prochain Conseil municipal : 22 mai 2014 à 20h30
